

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/009

Séance du 14 mars 2025

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-cinq
le 14 mars

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 13

Date de la convocation : 21 février 2025

Votants : 15

OBJET :

Contrôle des comptes et de la
gestion de la Communauté de
Communes Les Balcons du
Dauphiné par la chambre
régionale des comptes pour la
période 2019-2024

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN,
Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie JACQUIER, Marie-Claude
JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD,
Christian SOUILLET DESERT, Jean-Pierre HENICKE.

ONT DONNE POUVOIR : Chantal LOMETTI à Jean-Marie OGER, Roland SEIGLE à
Samuel DANNA

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des juridictions financières et notamment ses articles L.211-8, L.243-4,
L.243-6 et L.243-8 ;

Vu le rapport d'observations définitives suite à ce contrôle émis par la chambre
régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes et la réponse écrite du président en
exercice pour la période 2020-2024, ci-annexés ;

Vu le rapport séparé sur la gestion de la commune de Crémieu et de la communauté de
communes Les Balcons du Dauphiné dans le cadre de l'enquête nationale sur l'accès
des jeunes au sport concernant les exercices 2019 et suivants, émis par la chambre
régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes, ci-annexé ;

Considérant qu'un débat s'est tenu suite à la présentation de ces rapports au sein du
conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- PREND acte de la présentation du rapport d'observations définitives suite au
contrôle émis par la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes pour
les exercices 2019 et suivants et de la réponse écrite du président en exercice pour
la période 2020-2024 ;
- PREND acte de la présentation du rapport séparé sur la gestion de la commune de
Crémieu et de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné dans le
cadre de l'enquête nationale sur l'accès des jeunes au sport concernant les
exercices 2019 et suivants, émis par la chambre régionale des comptes Auvergne
Rhône Alpes ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette
délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 mars 2025
Le maire, Aurélien BLANC.

